

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS
DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES
Conclu avec la société Bus Est en date du 24 août 2007
AVENANT N° 10

ENTRE LES SOUSSIGNES :

– **LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Dont le siège se situe à l'Hôtel de Ville de Saint-Dié-des-Vosges, représentée par Monsieur David VALENCE, en sa qualité de Maire, autorisé à signer le présent contrat par délibération du Conseil Municipal en date 19 Septembre 2014.

(Ci-après dénommée « la Ville de Saint-Dié-des-Vosges »)

D'UNE PART,

ET :

– **BUS EST**, Société par Actions Simplifiée au capital de 215 500 euros

Dont le siège se situe au 8 Place de la République CS 60342 à Nancy (54 006 NANCY Cedex) SIRET B 392 083 911 00157, RCS NANCY, représentée par Monsieur Emmanuel VERMOT-DESROCHES, en sa qualité de Directeur, dûment habilité

(Ci-après dénommée « BUS EST »)

D'AUTRE PART.

Préambule :

Dans le cadre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports public Déobus, Bus Est a proposé à la Ville de Saint-Dié des Vosges de rajeunir le parc de véhicules (scolaire et réserve), et ce par le remplacement du véhicule assurant la desserte du circuit scolaire A « Les 3 Scieries », et du véhicule de réserve.

En cas de nécessité, le véhicule affecté au circuit scolaire A pourra également être amené à être utilisé comme véhicule de réserve sur les lignes urbaines Déobus.

Article 1 : Remplacement du véhicule assurant la desserte du circuit scolaire A

A compter du 1^{er} septembre 2014, le véhicule SETRA S 215 SL, dont les caractéristiques figurent ci-après :

- Immatriculation : 6837SN88
- Date de 1^{ère} mise en circulation : 04/01/1996
- Capacité : 31 places assises + 71 places debout.

Est remplacé par le véhicule SETRA S 315 UL dont les caractéristiques figurent ci-après :

- Immatriculation : AN-759-MJ
- Date de 1^{ère} mise en circulation : 14/01/2003
- Capacité : 49 places assises + 46 places debout.

Cette modification n'a pas d'incidence financière.

Article 2 : Remplacement du véhicule de réserve des lignes urbaines Déobus

A compter du 1^{er} septembre 2014, le véhicule SETRA S 315 NF, dont les caractéristiques figurent ci-après :

- Immatriculation : 8860SQ88
- Date de 1^{ère} mise en circulation : 09/09/1996
- Capacité : 30 places assises + 81 places debout.

Est remplacé par le véhicule MERCEDES CITARO dont les caractéristiques figurent ci-après :

- Immatriculation : 2108RJ55
- Date de 1^{ère} mise en circulation : 15/10/2001
- Capacité : 34 places assises + 85 places debout.

Cette modification n'a pas d'incidence financière.

Article 3 : Durée de l'avenant

Le présent avenant sera valable pendant toute la durée de la convention.

Les autres termes de la Convention d'exploitation restent inchangés.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges en trois exemplaires, le 19 Septembre 2014.

Pour BUS EST SAS
Emmanuel VERMOT-DESROCHES

Pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges
David VALENCE